

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ELEMENTS DE CONTEXTE

Alors qu'en 2020 nous observions une hausse de 24 % de la mortalité dans notre ville, 517 décès ont été déclarés en 2021, soit, par rapport à 2019, 5 de plus seulement.

Il serait indécent et totalement improuvable d'affirmer que ce résultat serait dû à l'action de la Municipalité, néanmoins les services municipaux ont largement œuvré pour s'inscrire dans le dispositif de lutte contre la pandémie.

Près de 480 000 masques ont été distribués dans les services municipaux, les services de santé et les écoles, sans parler du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes et de la communication nécessaire à la bonne utilisation de ces produits.

Bien évidemment, le navire-amiral de ce dispositif était le centre de vaccination. De son ouverture, le 18 janvier jusqu'au mois de juillet, il a accueilli 57 543 candidats à la vaccination et mobilisé 110 médecins, infirmiers, agents administratifs et agents techniques.

Transféré à la rentrée dans les locaux de l'ancienne école René Deschamps il a permis de vacciner pour l'une des trois doses de vaccin 9 283 personnes supplémentaires dont 345 enfants.

Brutalement fermé à la fin du mois de septembre par les autorités sanitaires, il a tout aussi brutalement dû être réouvert début décembre, et nous pouvons parier qu'il sera de nouveau fermé, sans préavis des autorités sanitaires dès que celles-ci en recevront l'ordre...

Outre les actions spécifiquement drancéennes, les mesures nationales de confinement ont émaillé toute l'année 2021. Dès le 18 janvier, un couvre-feu national s'imposait dès 18 heures. Le 3 avril débutait un nouveau confinement national levé en trois phases jusqu'au 9 juin. Le 9 août s'imposait le passe sanitaire.

L'an 2021 restera donc une année exceptionnelle et ce caractère se reflète dans l'exécution du budget. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement après avoir accusé une forte baisse entre 2019 et 2020 à près de 2 % se sont redressées et augmentent de 3 %.

Malgré tout, le résultat global de clôture a atteint 8 453 000 euros contre 5 420 000 euros en 2020. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 26 millions, sensiblement le même résultat que l'an passé, et la capacité de désendettement s'est établie à 8,3 années alors que l'intégralité du programme d'emprunts prévu a été souscrit pour bénéficier des taux historiquement bas dont nous avons anticipé l'augmentation future. Le programme de cessions a été à peine engagé à 5 000 000 d'euros seulement.

I) LES PRIORITES DU BUDGET 2022

La lutte contre la pandémie était la priorité dans le rapport d'orientations budgétaires l'an passé. Nous serons toujours extrêmement vigilant à cette crise, notamment dans la gestion des masques, du gel et des mesures préventives mais comme l'immense majorité, nous espérons que ce sujet cessera d'être l'élément central de toute notre vie sociale et professionnelle.

Il nous faut à présent préparer l'avenir. Plusieurs opérations importantes ont continué d'être étudiées pendant la pandémie et sont à présent arrivées à maturité.

Les grandes opérations d'aménagement nécessitent un travail de longue haleine qui s'étend sur plusieurs années, voire une décennie ou parfois d'avantage !

Elles sont rarement, voir jamais, linéaires et nécessitent une structure budgétaire très maîtrisée pour répondre aux à coup du financement de ces opérations.

Les autorisations de programme permettent de répondre à la mobilisation budgétaire que nécessite les investissements qui s'étalent sur plusieurs années, c'est très bien mais insuffisant. En effet, certaines opérations pour ne pas dire toutes s'emboîtent les unes dans les autres et doivent s'enchaîner selon un certain sens et un certain rythme.

Ainsi, dans le cadre de l'ANRU 2, l'aménagement des futurs locaux de la crèche Salengro ne peut être programmé qu'après l'acquisition des locaux de la crèche actuelle. Il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres.

Or, 2022 marque le démarrage opérationnel de plusieurs opérations de grande envergure.

La rénovation urbaine du quartier Gaston Roulaud : à la fin du printemps, le bâtiment D de la Cité sera complètement évacué et les travaux de déconstruction vont pouvoir commencer. Le déménagement de locataires du bâtiment C a commencé. Mais pour compléter l'offre de relogement dans le neuf de l'ensemble des habitants des immeubles à démolir, il faut encore conduire des acquisitions foncières permettant de construire de petites unités de quelques logements comme l'OPH a commencé à en réaliser pour la première phase de relogements.

Les travaux du groupe scolaire Salengro/Voltaire vont nécessiter une nouvelle autorisation de programme de 6 700 000 euros dont 450 000 euros de crédits de paiement pour la rénovation énergétique de l'école maternelle. Au total, 4 800 000 euros de crédits seront inscrits au budget pour cette opération.

Les opérations de l'Ilot du marché et de l'Ilot des 4 routes sont dotées de 4 668 000 euros de crédits supplémentaires cette année. Il s'agit d'améliorer le confort du marché provisoire dans lequel vont s'installer les commerçants de la halle pendant environ deux ans, d'aménager les parkings provisoires qui permettront de répondre aux besoins des chalands à la même hauteur que l'offre de stationnement actuelle et de commencer les acquisitions en état futur d'achèvement des commerces, de la coque brute du parking souterrain et du marché définitif.

Près de 6 millions d'euros seront budgétés pour la création du parking souterrain essentiellement mais aussi la voirie nouvelle qui reliera la rue Petieu à la rue Sacco et Vanzetti, les espaces verts et la modification de l'accès des vestiaires du gymnase Delaune.

L'opération d'extension-rénovation de la piscine débutera en 2022 et sera conduite dans le cadre d'une autorisation de programme de 19 700 000 euros.

Enfin, le financement du quartier du Baillet se précise, dans le cadre d'une autorisation de programme de 8 160 000 euros pour les voiries et de 19 000 000 euros pour la création d'un groupe scolaire, il reste à réaliser les dernières acquisitions foncières sur l'avenue Marceau ainsi que la création des voiries autour de l'espace culturel.

A ce propos, je vous confirme que Paris Terres d'Envol commencera cette année les travaux de construction, la Ville faisant l'apport des terrains nécessaires.

Même si les grandes opérations structurantes sont indispensables car elles préparent l'avenir, nos concitoyens attendent de la Municipalité qu'elle s'occupe du quotidien.

II) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 113,4 M€

La fiscalité demeure la principale recette de fonctionnement de la Ville. La suppression progressive de la taxe d'habitation a nécessité la mise en place par l'Etat de systèmes de

compensation qui permettent de neutraliser l'impact financier pour les assujettis comme pour la collectivité : ainsi le produit des impositions directes bondira de 6 % tandis que le solde des compensations de taxe d'habitation et de taxe foncière s'effondrera, en recul de 68 %. Cette augmentation des recettes fiscales par transfert de taxes qui étaient auparavant Départementales et cette diminution des compensations antérieures de l'Etat sont en fait neutres pour le budget communal. Globalement la fiscalité progressera de 1,9 % uniquement sous l'effet de la variation des bases puisque les taux de fiscalité resteront inchangés.

La résurgence de l'inflation depuis septembre dernier est une réalité pour nous citoyens qui faisons nos courses, payons nos factures et mettons du carburant dans notre voiture. On le verra également dans les comptes de la Ville notamment dans le chapitre des dépenses de fonctionnement.

Face à cette situation, la Municipalité fait le choix en 2022 de poursuivre, pour la 13^{ème} année consécutive sa politique de maintien ou de baisse des taux de la fiscalité locale.

Après la diminution de 25 % de la facture de restauration scolaire en maternelle, la refonte de la grille des quotients familiaux sera étendue à tous les tarifs périscolaires existants (centres de loisirs, centres de vacances, classes de découverte). Une réforme du mode de fonctionnement des études surveillées est en projet et, pour cette raison, ce tarif ne sera pas concerné par cette mesure.

Grâce à ce nouvel effort de la ville, l'allègement des charges pesant sur les familles permettra de diminuer l'impact de l'inflation renaissante sur leur pouvoir d'achat.

Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DLP, FSRIF etc.) et les subventions reçues dont le détail n'est pas connu sont estimées en progression de 1,7% (mais de 5% pour les subventions reçues) à près de 35 millions d'euros, ce qui signifie qu'elles régressent en euros constants.

Le produit des droits d'enregistrement enregistre une hausse de 400 000 euros compte tenu du dynamisme du marché immobilier.

Les produits d'exploitation en augmentation de 870 000 euros retrouvent leur niveau d'avant pandémie.

III) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 99,3 M€

L'augmentation des coûts de l'énergie est la très mauvaise nouvelle de la fin 2021, pour les familles comme pour la commune. Elle impacte directement ou indirectement l'ensemble des services y compris ceux qui sont à présent chauffés grâce à la géothermie. En effet, pour assurer la continuité de la prestation, une petite partie, de l'ordre de 20 %, des calories provient de chaufferies au gaz. La Municipalité se félicite néanmoins d'avoir conduit ce grand chantier de basculement de nombreux équipements et logements de l'OPH de Drancy vers le chauffage géothermal, car il limite d'ores et déjà très fortement la hausse des coûts que nous aurions dû subir ; sans compter les tonnes de CO2 que nous ne rejetons plus dans l'atmosphère.

Par ailleurs, nous avons choisi d'anticiper les éventuelles hausses qui interviendront probablement dans le courant de l'année en cours.

Ainsi, les charges d'exploitation sont prévues en hausse de 1,94 millions d'euros, ce qui est considérable (+ 7,7 %) et très inhabituel.

Heureusement, quelques baisses notables viennent atténuer cette augmentation des dépenses de fonctionnement. Les intérêts de la dette reculent de 620 000 euros et sont à peine supérieurs à 2 millions d'euros, soit le niveau de ce poste en 2002, il y a tout juste 20 ans..., les charges exceptionnelles et les contingents obligatoires diminuent également.

Les subventions versées demeurent stables par rapport aux années antérieures.

Par contre, les frais de personnel sont en hausse d'un peu plus de 3,5 %. Les avancements d'échelon représentent un coût de 221 000 euros, le taux de cotisation au CNFPT est majoré pour prendre en charge une partie des coûts de l'apprentissage, la cotisation URSSAF des accidents de travail augmente également. Les grilles indiciaires des agents de catégorie C sont revalorisées pour un coût estimé à 420 000 euros.

Enfin, pour faciliter la gestion des personnels et leur permettre une meilleure progression de carrière il a été décidé de transférer à la ville, le personnel propre du CCAS, à l'exception de celui relevant des dispositifs de politique de la ville. Le coût de cette opération s'élèvera à 1 millions d'euros et sera financé sous la forme d'une mise à disposition de service. Mais il est financièrement neutre pour la ville puisque ce surcoût dans le budget du personnel est compensé par une recette nouvelle versée par le CCAS à la Ville. Finalement, l'augmentation nette du budget du personnel sera de 1,8 %.

Le fonds de compensation de charges transférées à l'EPT s'élèvera environ à 2 740 000 € équivalent à celui de l'an passé.

IV) NIVEAU D'EPARGNE

L'autofinancement budgétaire brut à obtenir pour couvrir le remboursement du capital de la dette diminue de 15 % passant de 9,39 à 7,97 millions d'euros.

A l'inverse, l'autofinancement dégagé, lui, croît de plus de 18 % passant de 18,97 à 22,48 millions, compte tenu de la croissance de l'excédent de fonctionnement qui passe de 5,4 à 8,5 millions d'euros.

Par conséquent, l'autofinancement budgétaire net atteint littéralement des sommets à 14,5 millions d'euros, pulvérisant le record établi l'année précédente à 9,58 millions d'euros. Cet autofinancement en forte augmentation est le fruit d'une politique volontariste afin de permettre de réaliser les gros investissements à venir, sans un recours excessif à l'emprunt.

V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 60,7 M€

Comme les années précédentes notre effort en direction du secteur scolaire ne faiblira pas : près de 6 millions d'euros seront cette année encore investis dans nos écoles.

L'école Picasso-Curie sera rendue accessible aux personnes à mobilité réduite et sera thermiquement isolée grâce à la rénovation des façades et au changement des menuiseries extérieures. Les écoles Aimé Césaire, Diderot, Dulcie September, Cachin, Jorissen et Macé bénéficieront elles aussi de travaux d'amélioration.

En maternelle, l'extension de l'école Jorissen bénéficiera de crédits de paiement à hauteur d'1,3 millions d'euros dans le cadre d'une autorisation de programme de 1,5 millions d'euros permettant de créer 4 classes supplémentaires. L'an prochain, c'est l'école France Bloch qui bénéficiera d'une extension, dont les études commencent cette année, sur les terrains acquis de la résidence des Erables. Les travaux de gros entretiens concernent également les écoles Bronshtein, Fromond, Langevin, Jaurès, Macé, Romain Rolland, Salengro, Dulcie September et Timbaud Dewerpe, notamment pour l'isolation de ces bâtiments.

550 000 euros seront investis dans une seconde tranche d'équipement de brumisateurs pour soulager nos enfants pendant les périodes de canicule intense que le changement climatique va multiplier dans les années qui viennent.

Des travaux d'entretien sont programmés dans certains offices de restauration comme la mise aux normes d'installation de sécurité, la pose d'interphones/visiophones et de sonneries ainsi que la modernisation de mobilier scolaire et de matériel de restauration.

La réhabilitation énergétique du groupe Cachin Jorissen sera étudiée pour commencer cette année tandis que la réfection de l'étanchéité du groupe Perriot sera réalisée dès 2022.

Un autre engagement de notre programme municipal sera également tenu. Les études pour la création d'un second centre social dans notre Ville débiteront cette année. La MJC Daniel André dans le quartier de l'Avenir sera profondément transformée pour bénéficier de ce label, source de soutien mais aussi d'exigence de qualité de la part de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous a encouragé à poursuivre l'effort amorcé dans le cadre du Centre Social de la Cité du Nord.

On se souvient que lorsque la Ville a cédé les serres municipales devenues obsolètes et la MJC Bleue dont les locaux n'étaient plus aux normes, la précédente municipalité conduite par Jean-Christophe LAGARDE avait demandé au promoteur la construction de 300 m² de salles associatives. Cette année, la Ville procèdera à l'aménagement de cet espace afin d'y accueillir des activités associatives et de loisirs. Il en sera de même pour l'ancienne école Casanova 3 qui abritera des associations et un studio d'enregistrement et le service municipal de la jeunesse.

L'achat de matériel médical pour le CMS Henri Wallon permettra de maintenir à son niveau la qualité de l'offre de soin de cet équipement et de ses annexes : Acacias, Bois de Groslay et Coirentin Celton.

Nous engagerons aussi cette année les études pour l'extension de la médiathèque annexe des Bois de Groslay, celle-ci étant la dernière à disposer de locaux insuffisants pour accueillir le public de façon satisfaisante.

A côté de la Médiathèque Georges Brassens, l'aménagement d'un jardin de lecture accessible par l'avenue Marceau permettra aux Drancéens d'associer culture et nature dans un nouvel espace vert ouvert au public.

Dans le domaine sportif, le changement de fenêtres et le remplacement des protections murales de l'espace Petieu s'inscrit dans l'entretien lourd du bâtiment.

Nonobstant ces importantes réalisations, la création d'un skate park sur la dalle de l'A86 viendra diversifier le réseau des équipements sportifs de proximité de la Ville.

Un nouveau square sera créé dans le quartier de l'économie, à l'angle des rues Massenet/Leclerc sur une surface de 776 m². Il sera le bienvenu dans un quartier qui ne comportait qu'un seul espace vert public jusqu'ici.

151 000 euros seront alloués pour terminer l'aménagement du square Mandela et une somme équivalente pour la création d'un espace vert face à la statue du Mahatma Gandhi.

450 000 euros seront consacrés à l'embellissement de la Ville par la plantation d'arbres, de pose de jardinières, de réfection de pieds et d'entourages d'arbres.

L'aménagement des locaux du personnel participe à son épanouissement, sa santé et sa sécurité par l'amélioration de ses conditions de travail. Ainsi, après une première phase en 2021, concernant le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville afin d'accueillir le service du permis de louer, le service communication ainsi que celui de l'économat seront désamiantés.

Les locaux du rez-de-chaussée du nouvel immeuble construit 154 rue Henri Barbusse, seront acquis par la Ville et accueilleront la plateforme réussite et Drancy Insertion afin de compléter l'offre de services destinés aux personnes en recherche d'un travail en face des locaux de Pôle Emploi.

Les immeubles acquis auprès de l'ancien marchand de jouets « Jouéclub » accueilleront des logements de fonction et des services non accessibles au public pendant qu'un nouveau commerce de bouche s'installera en façade de la rue Sadi Carnot.

S'agissant des commerces, la Ville a préempté les murs de ceux de la rue de la Haute Borne afin d'en permettre la redynamisation et d'en faciliter la gestion. En parallèle, une étude portant sur la création d'une foncière commerciale communale sera lancée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Médiathèque Salengro s'installera dans les locaux libérés par Drancy Insertion au pied du bâtiment A de la Résidence Paul Eluard et les actions sociales associatives seront installées provisoirement dans l'ancienne cuisine centrale avant de réintégrer des locaux définitifs après l'achèvement de la réhabilitation du quartier Gaston Roulaud.

Comme on le voit clairement ici, il n'y a pas de frontière établie entre les grands projets et les services du quotidien. Ils ne forment chacun que l'un des aspects de la vie des Drancéens et sont en fait indissociables en tout cas dans l'esprit de la majorité municipale.

VI) AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le stock d'autorisations de programmes (AP) en cours de réalisation (hors AP clôturées) s'élève à 131,26M€ et concerne 28 programmes (cf. annexe AP/CP). 4 nouvelles AP millésimées 2022 sont prévues pour un montant de 23,84M€, dont le programme de rénovation et d'extension du stade nautique pour un montant de 19,70M€.

68,26M€ de crédits de paiements (CP) ont déjà été réalisés au 1er janvier 2022 sur les AP en cours. Le taux de réalisation des AP au 1er janvier 2022 est de 44,2%. Au total 25,30M€ de CP sont prévus au budget 2022 contre 18,09 millions d'euros au BP 2021 et 84,61M€ de CP seront à inscrire sur les budgets suivants hors nouveaux programmes à voter après 2022.

VII) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 38,2 M€

Comme on l'a écrit plus haut, Drancy a intégralement emprunté le montant autorisé par le Conseil Municipal en 2021. Nous aurions pu l'éviter mais nous avons choisi de profiter de taux d'intérêts exceptionnellement bas (0,8 % en moyenne), plutôt que d'emprunter plus tard et plus cher.

L'an prochain, l'emprunt d'équilibre s'établit à 8,54 millions d'euros. Compte tenu des 5 hausses de taux programmés par la Fed en 2022, qui, d'une manière ou d'une autre, se répercuteront sur les taux en euros, nous emprunterons l'intégralité de cette somme dès le vote du budget afin de bénéficier de taux qui n'auront pas encore exagérément augmenté.

La mauvaise nouvelle vient, par contre, du FCTVA que nous sommes contraints de réduire d'1,3 millions d'euros, alors que les dépenses d'investissement réalisées en 2021 sont supérieures à celles de l'année 2020 (26,1 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros). Le responsable en est l'arrêté du 30 décembre 2020 qui fixe la liste des comptes éligibles à l'automatisation du FCTVA pour 2022. Derrière l'apparence d'une simplification du processus de remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement, raison d'être du FCTVA, l'Etat exclut du remboursement les logiciels, les travaux et aménagements de terrains !

Devant cette économie sournoise et injuste que le Gouvernement réalise une fois de plus sur les collectivités locales, les démarches ont d'ores et déjà été entreprises pour faire corriger cet arrêté mais Bercy ne semble pas prêt à revoir sa copie... en tout cas dans les délais impartis par le vote des budgets communaux.

Les cessions de l'opération du Baillet (14,2 millions d'euros) et le complément de l'Ilot du Marché (4,3 millions d'euros) représentent la plus importante recette d'investissement après l'autofinancement.

VIII) NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Comme nous l'avons vu plus haut le retour de l'inflation est dû, en partie, au dérèglement de l'économie engendré par les conséquences de la pandémie.

Ce cancer est alimenté par l'argent pas cher injecté dans l'économie par les banques centrales au premier rang desquelles la Fed, la réserve fédérale américaine. On savait que cette politique ne pourrait se poursuivre indéfiniment. C'est la raison pour laquelle, dès le second semestre 2021, la Ville a décidé d'emprunter la totalité de l'enveloppe autorisée par le Conseil Municipal.

L'encours de la dette atteignait au 31 décembre 2021 133 874 000 euros soit approximativement son niveau de 2020. Il restera stable à la fin de cette année (+ 0,4%) hors réaménagement de la dette.

L'encours de la dette en fin d'année s'établirait à 134 400 000 € dont environ 80% à taux fixe.

Compte tenu de la réorganisation de la dette que nous avons opérée, le ratio de désendettement devrait s'établir à 9,8 années contre 8,3 réalisé l'an dernier.

Rappelons que le seuil d'alerte fixé lors de la signature du contrat de stabilisation des dépenses publiques est de 12 ans.

Contribution DRH au rapport pour le DOB

I) STRUCTURE DES EFFECTIFS

Le nombre d'agents rémunérés au 31/12/2021 était de 1654, répartis comme suit :

	Nbre
Titulaires	970
Stagiaires	52
Contractuels en CDI	32
Contractuels sur poste vacant	245
Contractuels remplaçant	29
Contractuels – Collaborateur de Cabinet	3
Contractuels temporaires ou saisonniers	275
Contrats aidés	24
Apprentis	24
TOTAL	1654

Ainsi, les effectifs de la Ville ont diminué de 5 fonctionnaires et de 38 contractuels par rapport à l'année précédente.

- 1 054 fonctionnaires, titulaires et stagiaires, et agents en CDI, en diminution de 5 par rapport à l'année précédente
- 600 agents contractuels, en diminution de 38 par rapport à l'année précédente, en raison principalement de la pénurie nationale d'animateurs des centres de loisirs.

Parmi les 1 654 agents, en ne tenant pas compte des 24 apprentis, les 1 530 agents restant se répartissent en :

- 80,60 % de catégorie C
- 9,91 % de catégorie B
- 8,04 % de catégorie A
- 1,45 % de sans catégorie (apprentis)

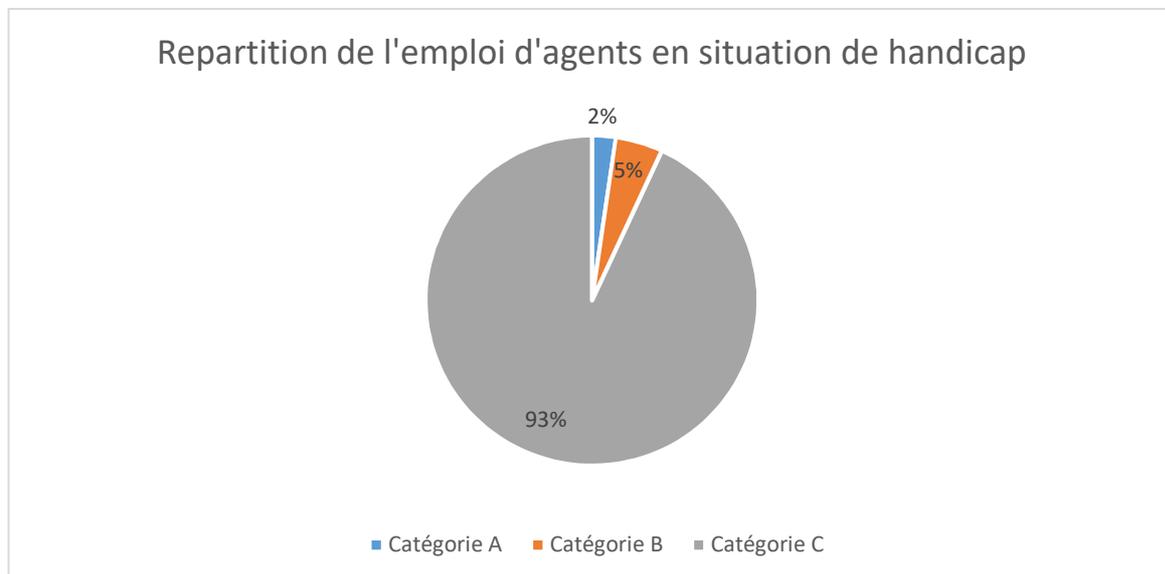
En 2021, il y a eu 39 départs à la retraite

Répartition par sexe des agents titulaires ayant bénéficié d'un avancement de grade (AG) durant l'année 2021

	Femmes			Hommes		
	Total	Nb AG	%	Total	Nb AG	%
Catégorie A	31	0	0 %	27	0	0 %
Catégorie B	58	3	5.17%	48	7	14.58%
Catégorie C	501	7	1.39%	351	3	0.85%
Ensemble	590	10	1.69%	426	10	2.34%

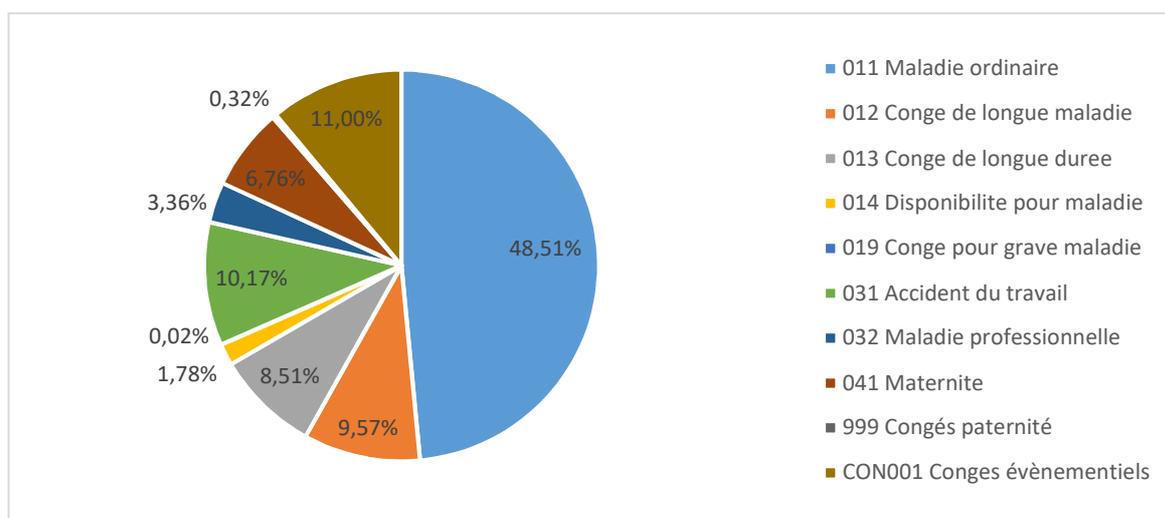
Répartition de l'emploi d'agent en situation de handicap

Catégorie A	2
Catégorie B	4
Catégorie C	81
TOTAL	87



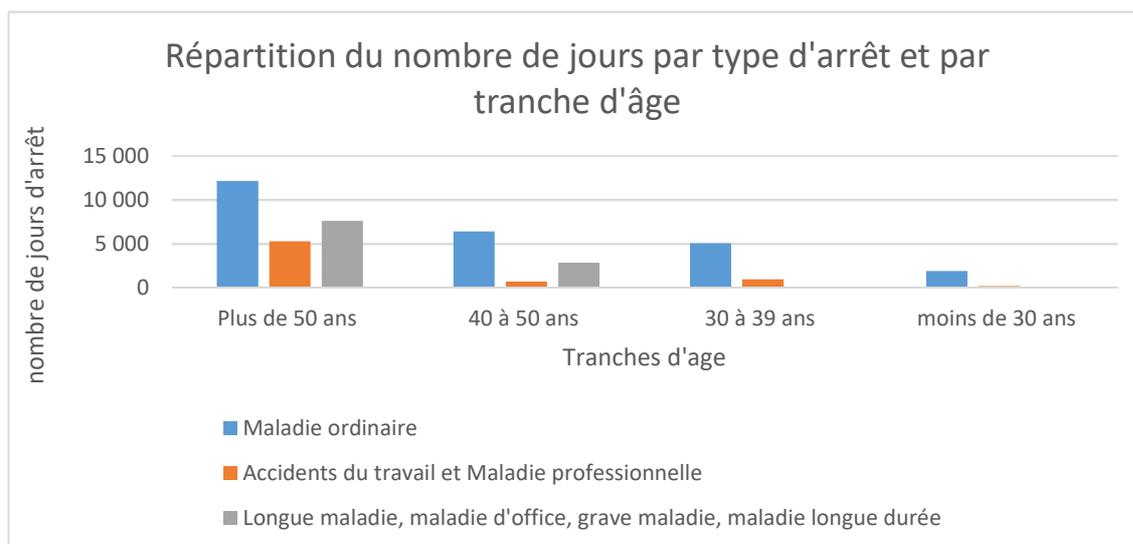
Décompte des jours d'absence - Répartition par type d'absence (2021)

Maladie ordinaire	25 522
Accidents de travail et maladie professionnelles	7 117
Longue maladie, Disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	10 457
Maternité, paternité, adoption accueil de l'enfant	3 724
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndicale ou de représentation	5 787
TOTAL	52 607



Répartition des jours d'absence par tranche d'âge et motifs d'absence (hors maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant, autorisations spéciales d'absence)

	Maladie ordinaire	Accidents du travail et Maladie professionnelle	Longue maladie, maladie d'office, grave maladie, maladie longue durée
Plus de 50 ans	12 141	5 269	7 613
40 à 50 ans	6 421	706	2 844
30 à 39 ans	5 067	956	0
moins de 30 ans	1 893	186	0
TOTAL	25 522	7 117	10 457



Nombre de jours d'absence par agent ayant été absent ou non selon le type d'absence

Effectif concerné	1683	Agents
Toutes absences	31,25	jours moyens par agent
Maladie ordinaire	15,16	jours moyens par agent
Accident du travail et maladies professionnelles	4,23	jours moyens par agent
Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	6,21	jours moyens par agent
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	2,21	jours moyens par agent
Autorisations spéciales d'absence ou formation particulière (hors motif syndical ou de représentation)	3,44	jours moyens par agent

Jours de formation effectués au 31/12/21

	Nb jours 2021	Nb jours 2020
Nombre total de jours de formation (tous agents)	2218,8	1955
Catégorie A	93,2	49
Catégorie B	228,5	186
Catégorie C	1897,1	1721

Types de formation suivies

	Nb jours 2021	Nb jours 2020
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	184,3	90
Formation prévue par les statuts particuliers	394	679
Formation des agents de la Police Municipale	75,5	90
Formation de perfectionnement	1565	1096,5

Organismes formateurs

	Nb jours 2021	Nb jours 2020
CNFPT	646	1261
Collectivité	452,5	485,5
Autres organismes (dont CFA apprentis)	3268	1609

Dépenses de formation 2021

	2021	2020
Total des sommes investies au titre de la formation (y compris les frais de déplacement et apprentis)	252848.28	177 919.26

Validation des acquis et de l'expérience (VAE)

	2021	2020
Dossiers de VAE déposés en 2021	3	0
Dossiers ayant débouché sur une VAE dans l'année	2	2

Synthèse parité femmes – hommes

Répartition statutaire par sexe

	FEMMES (%)	HOMMES (%)
TITULAIRES	57,87%	42,13%
NON-TITULAIRES	61,86%	38,14%

Pyramide des âges 2021

Âges		Femmes	Hommes
50 ans et plus	Titulaires	318	189
	Non titulaires	90	42
40 à 49 ans	Titulaires	149	116
	Non titulaires	89	36
30 à 39 ans	Titulaires	94	99
	Non titulaires	93	50
Moins de 30 ans	Titulaires	25	27
	Non titulaires	141	96
Total	Titulaires	586	431
	Non titulaires	413	224

Nombre d'agents ayant un CET au 31/12/2021 selon le sexe et la catégorie hiérarchique

	Hommes	Femmes
Catégorie A	49	42
Catégorie B	57	65
Catégorie C	297	468
Total	403	575

Nombre de jours de congés 2021 épargnés sur les CET selon le sexe et la catégorie hiérarchique

	Hommes	Femmes
Catégorie A	168	93
Catégorie B	289,50	116,50
Catégorie C	1171	1269,50
Total	1628,5	1479

Nombre total de jours sur les CET au 31/12/2021 selon le sexe et la catégorie hiérarchique

	Hommes	Femmes
Catégorie A	1337	885,50
Catégorie B	1613	1299,50
Catégorie C	7781	7349,50
Total	10731	9534,5

II) LES DEPENSES DE PERSONNEL

- Le montant 2021 réalisé des dépenses de personnel a été de 58 282 295 €
- Traitement indiciaire : 27 094 112,56€
- Montants des NBI : 324 571,52 €. 477 agents en bénéficiant.
- Montant des SFT (supplément familial de traitement) versés : 353 906,13 €
- Evolution pour 2022 3,5% : 60 918 000 €

Le Régime indemnitaire

La Collectivité a mis en place le RIFSEEP pour certains cadres d'emploi en 2017 et en 2020. Les grades non éligibles conservaient leur régime indemnitaire basé sur l'IAT, l'EMP....

Le régime indemnitaire est organisé en trois parts :

- RI PART 1 : lié au cadre d'emploi et au groupe de fonctions de chaque agent
- RI PART 2 : lié aux suggestions particulières attachées au fonction de l'agent
- RI PART 3 : lié à l'évaluation annuelle dite CREP (Compte Rendu d'Evaluation Professionnelle)

Le montant versé en 2021 est de :

- Pour le RI PART 1 et RI PART 2 = 4 474 327 €
- Pour le RI PART 3 = 890 817 €

Heures supplémentaires

- Montant : 834 540 €
- Nombre d'heures supplémentaires : 37 666

III) DUREE EFFECTIVE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

- 35 heures / semaine
- 1 537 heures / an
- Au 1^{er} janvier 2022, 36h40 selon l'emploi et 10 jours de RTT

Temps partiel

36 agents dont 28 femmes et 8 hommes

Avantage en nature

Il y avait 21 agents logés au 1^{er} janvier 2021 (gardiens d'écoles, stades, stade nautique, Mairie, C.T.M.)

IV) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS

En matière de temps partiel, il y a eu 16 nouvelles demandes et 6 demandes de reprise à temps plein.

Il y a eu 6 demandes de mise en disponibilités pour convenances personnelles, 22 renouvellements.

Il y a eu 25 démissions et 32 fins de contrat (du fait de l'agent ou de l'administration).

Prévisions 2022 en matière de recrutements :

Il est prévu de remplacer des départs dans les services suivants :

- Centre Technique Municipal
- Conservatoire
- Centre Dentaire
- Direction des Ressources Humaines
- Entretien Restauration ATSEM
- Education
- Enfance
- Espace Culturel
- Espaces Verts
- Hygiène et Sécurité
- Jeunesse
- Médiathèque
- Nettoyement voirie
- Régie Bâtiments
- Stade Nautique

Il est également prévu de créer les postes suivants :

- 3 postes d'ATSEM pour renforcer l'équipe mobile
- 1 poste d'ingénieur Energie au service Développement durable
- 1 poste de comptable pour renforcer l'équipe Comptabilité des Services Techniques
- 4 postes d'agents d'animation à 84 % d'un temps complet au service Jeunesse
- 1 poste d'ingénieur en charge de projet urbanisme opérationnel
- 1 poste de Chef d'atelier au service Roulage
- Les postes d'agents de Police Municipale pour atteindre l'effectif souhaité

Le Centre de vaccination a été ré-ouvert avec la nécessité de recruter une dizaine de personnes afin qu'il fonctionne du lundi au samedi inclus de 14h à 20h.

Autres charges en matière de personnel :

- Elections législatives et présidentielles : 261 035 €
- Revalorisation du SMIC qui impacte la rémunération d'une partie des agents publics et les personnels apprentis et en contrat aidé : 5 488 €
- Augmentation des cotisations « Accident du travail » + 1 % : 131 811 €
- Mise en œuvre du reclassement des agents de catégorie C à partir du 1^{er} janvier 2022 : 420 765 €
- Hausse de la contribution CNFPT + 0.1 % : 31 702 €
- Avancements d'échelons : 222 576 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

VILLE DE DRANCY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 février 2022
à 19 h 36

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-neuf heures trente-six, le conseil municipal dûment convoqué le onze février deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie de Drancy sous la présidence de **Madame le Maire, Aude LAGARDE.**

Nombre de membres en exercice : 49

Présents à la séance

Présents à la séance : 37 / Représentés : 12

PRÉSENTS : Mme LAGARDE, **Maire**

M. MANGIN, M. MILLARD, M. ZANGRILLI, Mme LAGNEAU, M. CHABANI, Mme MENDES, M. BARTUCCIO, Mme SOLTANI, M. LASTAPIS, Mme COCOZZA, M. KHEMLICHE, Mme MAKANGILA-LEBO, M. SAULIERE, Mme BENZIMRA, **Adjoints au Maire**

M. SCHALLER, M. ANANDANE, M. DACHIVILLE, Mme BOUTHORS, Mme MABIRE, M. RAHOUI, Mme MEGHRAOUI, Mme PERRIN, Mme FAOUZI, M. LAGARDE, Mme GUERREIRO, Mme PILMANN, Mme ZEGGAGH, M. MICHEL, Mme PAVY, M. ZEMITI, M. BEN YEDDER, M. BELOUCHAT, Mme NILES, M. CHINI, Mme DENOUAL, M. CHIBANE, **Conseillers Municipaux**

REPRESENTÉS : Mme YERRO donne procuration à M. MILLARD, Mme ELSODY donne procuration à Mme MENDES, Mme BOUVELOT donne procuration à Mme MEGHRAOUI, M. MAHMOUDI donne procuration à M. ZANGRILLI, M. CAMUS donne procuration à M. MANGIN, M. SEBAG donne procuration à M. DACHIVILLE, M. BENITAH donne procuration à M. BARTUCCIO, M. FATEALY donne procuration à M. KHEMLICHE, Mme NIKODIJEVIC donne procuration à Mme MAKANGILA-LEBO, M. CHAVAROC donne procuration à M. ZEMITI, Mme ALMANZA donne procuration à Mme PERRIN, Mme CIPIL donne procuration à Mme NILÈS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Rabéha SOLTANI est désignée à l'unanimité des suffrages exprimés conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE DRANCY

Débat sur les Orientations Budgétaires

Le Conseil municipal de Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1 et D2312-3, relatifs au rapport sur les orientations budgétaires,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992,

Vu le rapport joint,

Considérant que l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant que le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la Ville,

Considérant qu'il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif,

Considérant que la transmission du rapport doit être faite au Préfet et au Président de l'EPCI,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

Délibère :

Article 1 : De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 et de la présentation du rapport joint en annexe.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de la Commune de Drancy (place de l'Hôtel de Ville 93700 Drancy) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance
du 17 février 2022
Le Maire,

Aude LAGARDE

POUR : 42 Continuons Drancy Ensemble **ABSTENTION :** 2 Drancy Autrement **et** 5 Ensemble, Drancy, pour Toutes et Tous

Prise d'acte à la majorité

TOTAL	1,88	0,05	133 874 031,84	10 488 293,50	7 970 205,39	0,00	2 518 088,10	527 527,07	2 025 372,31	15 ans 07 mois
-------	------	------	----------------	---------------	--------------	------	--------------	------------	--------------	----------------

Sélection : dette ville (Budget = '3101') et (Type de dette = dette propre) et (Type de fiche = réel) et non (N° fiche = 500) et non (N° fiche = 501) et non (N° fiche = 502) et non (N° fiche = 503)

Calcul d'encours au 01/01/2022

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2022

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	133 874
Nombre d'emprunts	28
Taux actuariel	2,10 %
Taux actuariel résiduel	1,18 %
Marge moyenne	0,70 %
Durée résiduelle	15 ans 07 mois
Duration résiduelle	06 ans 08 mois
Vie moyenne résiduelle	06 ans 10 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	98 250 009,14	73,39	20
Multi-options	33 986 810,20	25,39	7
Produits structurés	1 637 212,50	1,22	1
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	0,00	0,00	0
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	86 093 040,34	64,31	20
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	47 780 991,50	35,69	8

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	107 713 777,04	80,46	21
LIVRET A	16 097 754,80	12,02	4
EURIBOR03M	10 062 500,00	7,52	3

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
8.00% < taux	0,00	0,00	0
7.00% < taux <= 8.00%	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 5.00%	31 441 894,48	23,49	6
taux <= 4.00%	102 432 137,36	76,51	22

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Autres organismes privés	116 334 943,94	86,90	23
Caisse des Dépôts et Consignations	16 097 754,80	12,02	4
Organismes bancaires divers	1 441 333,10	1,08	1

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	25 991 979,95	19,42	6
de 2 à 5 ans	0,00	0,00	0
de 5 à 10 ans	14 764 794,42	11,03	7
de 10 à 15 ans	9 368 818,93	7,00	2
au-delà de 15 ans	83 748 438,54	62,56	13

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	107 151 369,63	80,04	21
A date d'échéance	0,00	0,00	0
A tout moment	26 722 662,21	19,96	7

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITÉ	IC
Sans	26 722 662,21	19,96	7	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Total	26 722 662,21	19,96	7	0,00	0,00

Sélection : dette ville (Budget = '3101') et (Type de dette = dette propre) et (Type de fiche = réel) et non (N° fiche = 500) et non (N° fiche = 501) et non (N° fiche = 502) et non (N° fiche = 503)

Calcul d'encours au 01/01/2022

La quantité d'emprunts dans chaque critère est considérée hors couverture.

L'état Synthèse de la dette réalisée à une date donnée une photographie synthétique et complète de l'encours.

Il ne s'agit pas d'un état d'analyse rétrospective de vos données financières, les charges sont toujours calculées pour l'exercice à venir.

TABLEAU LONG TERME 2022

Montants en Euro

ANNÉE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	REMB. ANTICIPÉ	INTÉRÊT	FRAIS	ICNE	INTÉRÊTS COURUS
2022	1,89	0,05	133 874 031,84	10 488 293,50	7 970 205,39	0,00	2 518 088,10	0,00	527 527,07	2 025 372,31
2023	1,46	0,06	129 113 826,45	10 064 137,16	8 201 466,63	0,00	1 862 670,53	0,00	502 038,88	1 837 182,34
2024	1,47	0,06	120 912 359,82	9 983 370,40	8 232 717,88	0,00	1 750 652,52	0,00	458 372,23	1 706 985,87
2025	1,46	0,06	112 679 641,94	9 881 605,64	8 265 482,16	0,00	1 616 123,48	0,00	414 896,94	1 572 648,19
2026	1,45	0,07	104 414 159,78	9 782 934,17	8 299 832,85	0,00	1 483 101,32	0,00	370 509,20	1 438 713,58
2027	1,43	0,07	96 114 326,93	14 134 423,86	12 785 847,13	0,00	1 348 576,73	0,00	284 573,15	1 262 640,68
2028	1,41	0,04	83 328 479,80	9 115 521,64	7 972 291,38	0,00	1 143 230,26	0,00	250 058,36	1 108 715,47
2029	1,39	0,04	75 356 188,42	7 927 554,75	6 899 271,49	0,00	1 028 283,26	0,00	217 457,14	995 682,04
2030	1,37	0,05	68 456 916,93	7 846 991,09	6 927 600,76	0,00	919 390,33	0,00	184 350,73	886 283,92
2031	1,35	0,05	61 529 316,17	7 329 459,71	6 520 182,97	0,00	809 276,74	0,00	158 938,56	783 864,57
2032	1,34	0,05	55 009 133,20	7 203 130,59	6 485 279,57	0,00	717 851,02	0,00	132 502,92	691 415,38
2033	1,33	0,05	48 523 853,63	6 811 531,33	6 187 774,35	0,00	623 756,98	0,00	111 801,30	603 055,36
2034	1,34	0,05	42 336 079,28	6 731 389,05	6 187 774,35	0,00	543 614,70	0,00	91 099,67	522 913,07
2035	1,35	0,05	36 148 304,93	6 588 746,82	6 125 274,35	0,00	463 472,47	0,00	70 776,94	443 149,74
2036	1,37	0,06	30 023 030,58	6 324 923,25	5 937 774,35	0,00	387 148,90	0,00	50 529,13	366 901,09
2037	1,40	0,06	24 085 256,23	6 249 370,10	5 937 774,25	0,00	311 595,85	0,00	30 493,67	291 560,39
2038	1,44	0,07	18 147 481,98	5 126 624,42	4 889 515,56	0,00	237 108,86	0,00	21 960,31	228 575,50
2039	1,54	0,08	13 257 966,42	3 274 083,13	3 086 365,96	0,00	187 717,17	0,00	15 984,84	181 741,70
2040	1,61	0,09	10 171 600,46	2 828 209,79	2 678 924,76	0,00	149 285,03	0,00	10 261,68	143 561,87
2041	1,71	0,11	7 492 675,70	2 440 417,74	2 326 881,96	0,00	113 535,78	0,00	7 526,91	110 801,01
2042	1,84	0,15	5 165 793,74	1 611 295,96	1 526 881,96	0,00	84 414,00	0,00	5 504,63	82 391,72
2043	1,92	0,19	3 638 911,78	1 247 921,23	1 188 911,78	0,00	59 009,45	0,00	3 917,96	57 422,78
2044	2,00	0,24	2 450 000,00	222 333,96	175 000,00	0,00	47 333,96	0,00	3 638,10	47 054,10
2045	2,00	0,24	2 275 000,00	218 859,90	175 000,00	0,00	43 859,90	0,00	3 358,25	43 580,05
2046	2,00	0,24	2 100 000,00	215 385,86	175 000,00	0,00	40 385,86	0,00	3 078,40	40 106,01
2047	2,00	0,24	1 925 000,00	211 911,81	175 000,00	0,00	36 911,81	0,00	2 798,54	36 631,95
2048	2,00	0,24	1 750 000,00	208 437,75	175 000,00	0,00	33 437,75	0,00	2 518,69	33 157,90
2049	2,00	0,24	1 575 000,00	204 963,70	175 000,00	0,00	29 963,70	0,00	2 238,83	29 683,84
2050	2,00	0,24	1 400 000,00	201 489,65	175 000,00	0,00	26 489,65	0,00	1 958,98	26 209,80
2051	2,00	0,24	1 225 000,00	198 015,59	175 000,00	0,00	23 015,59	0,00	1 679,13	22 735,74
2052	2,00	0,23	1 050 000,00	194 541,54	175 000,00	0,00	19 541,54	0,00	1 399,27	19 261,68
2053	2,00	0,23	875 000,00	191 067,50	175 000,00	0,00	16 067,50	0,00	1 119,42	15 787,65
2054	2,00	0,22	700 000,00	187 593,44	175 000,00	0,00	12 593,44	0,00	839,56	12 313,58
2055	2,00	0,21	525 000,00	184 119,38	175 000,00	0,00	9 119,38	0,00	559,71	8 839,53
2056	2,00	0,19	350 000,00	180 645,34	175 000,00	0,00	5 645,34	0,00	279,85	5 365,48
2057	2,00	0,10	175 000,00	177 171,28	175 000,00	0,00	2 171,28	0,00	0,00	1 891,43
TOTAL				155 788 472,03	137 084 031,84	0,00	18 704 440,18	0,00		

Sélection : dette ville (Budget = '3101') et (Type de dette = dette propre) et (Type de fiche = réel) et non (N° fiche = 500) et non (N° fiche = 501) et non (N° fiche = 502) et non (N° fiche = 503)

ANNEXE BP 2022 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Millésime et intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
2006 Aménagement passerelle voie SCNF	1 794 000,00		1 794 000,00	75 473,46	0,00	1 718 526,54	
2007 ANRU - Conduite d'opérations	4 938 566,60	3 318,88	4 941 885,48	4 901 885,48	40 000,00	0,00	
2007 ANRU - Programme de voirie quartier Sémard-CLOTUREE	5 153 630,73	-56 620,70	5 097 010,03	5 097 010,03	0,00	0,00	
2007 ANRU - Programme de voirie quartier J.Auffret-CLOTUREE	9 702 882,87	-23 196,92	9 679 685,95	9 679 685,95	0,00	0,00	
2009 ANRU - Programme de voirie quartier Cité du Nord	7 164 406,77		7 164 406,77	7 152 406,77	12 000,00	0,00	
2014 Construction du groupe scolaire Jules Ferry	19 439 692,75	41 396,80	19 481 089,55	19 297 089,55	184 000,00	0,00	
2018 Extension et renouvellement de la vidéoprotection	2 064 000,00	770 000,00	2 834 000,00	1 864 030,13	565 000,00	404 969,87	
2018 Extension élémentaire Simone de Beauvoir-CLOTUREE	8 301 555,78	-6 574,83	8 294 980,95	8 294 980,95	0,00	0,00	
2018 Acquisition des locaux de la police municipale	2 067 949,47		2 067 949,47	1 742 421,47	325 200,00	328,00	
2019 Aménagement des locaux de la police municipale	1 700 000,00	7 608,00	1 707 608,00	67 608,00	1 640 000,00	0,00	
2019 Réhabilitation de l'école élémentaire Picasso/Cruie	2 500 000,00		2 500 000,00	147 271,20	900 000,00	1 452 728,80	
2019 Aménagement du square Nelson Mandela	1 864 000,00		1 864 000,00	1 620 087,17	151 000,00	92 912,83	
2019 Aménagement des voiries du quartier du Baillet	8 160 000,00		8 160 000,00		2 700 000,00	3 000 000,00	2 460 000,00
2019 Nouveau programme pluriannuel de voirie	11 000 000,00		11 000 000,00	4 069 051,15	3 331 200,00	1 500 000,00	2 099 748,85
2020 Acquisition des locaux du gymnase Le Rolland	2 660 000,00		2 660 000,00		400 000,00	2 260 000,00	
2020 Aménagement du gymnase Le Rolland	2 052 000,00		2 052 000,00	11 383,21	50 000,00	1 500 000,00	490 616,79
2020 Acquisition des locaux de la Plateforme Réussite	1 400 000,00		1 400 000,00	404 620,56	970 000,00	25 379,44	
2020 Aménagement du marché provisoire	2 763 000,00	217 193,87	2 980 193,87	1 730 193,87	1 250 000,00	0,00	
2020 Achat d'un car électrique	460 000,00	4 000,00	464 000,00		464 000,00	0,00	
2020 Réalisation d'un parking sous le stade nautique	7 000 000,00		7 000 000,00	707 201,32	4 370 000,00	1 922 798,68	
2020 Création d'une ferme pédagogique	1 500 000,00		1 500 000,00	69 000,12	100 000,00	500 000,00	830 999,88
2020 Aménagement du square PVC	951 000,00	10 311,32	961 311,32	912 311,32	49 000,00	0,00	
2020 Acquisiton des commerces/équipements-îlot du Marché	14 000 000,00		14 000 000,00		3 148 000,00	3 658 000,00	7 194 000,00
2021 Création de pistes cyclables	3 000 000,00		3 000 000,00	383 351,76	800 000,00	900 000,00	916 648,24
2021 Acquisition d'un véhicule PL pour le service EV	254 000,00		254 000,00		254 000,00	0,00	
2021 Aménagement des locaux de la Plateforme Réussite	650 000,00	200 000,00	850 000,00		850 000,00	0,00	
2021 Extension MJC D.André en centre social	2 500 000,00		2 500 000,00		150 000,00	1 000 000,00	1 350 000,00
2021 Extension de l'école maternelle F.Bloch	4 320 000,00		4 320 000,00		0,00	1 000 000,00	3 320 000,00
2021 Extension de l'école maternelle Jorissen	1 500 000,00		1 500 000,00	29 087,69	1 300 000,00	170 912,31	
2021 Réhabilitation énergétique du gpe scolaire Cachin/Jorissen	3 300 000,00		3 300 000,00	3 348,00	150 000,00	1 500 000,00	1 646 652,00
2021 Construction du groupe scolaire du Baillet	19 000 000,00		19 000 000,00		350 000,00	15 000 000,00	3 650 000,00
TOTAL AP en cours	153 160 684,97	1 167 436,42	154 328 121,39	68 259 499,16	24 503 400,00	37 606 556,47	23 958 665,76
2022 Extension/mise en accessibilité école maternelle Fromond	2 550 000,00		2 550 000,00		50 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00
2022 Rénovation/extension du stade nautique	19 700 000,00		19 700 000,00		500 000,00	7 000 000,00	12 200 000,00
2022 Création skate park sur dalle A86	600 000,00		600 000,00		50 000,00	550 000,00	
2022 Plan de création nouveaux alignements d'arbres	990 000,00		990 000,00		200 000,00	200 000,00	590 000,00
TOTAL AP nouvelles	23 840 000,00	0,00	23 840 000,00	0,00	800 000,00	8 750 000,00	14 290 000,00
TOTAL GENERAL	177 000 684,97	1 167 436,42	178 168 121,39	68 259 499,16	25 303 400,00	46 356 556,47	38 248 665,76